



4 NOUVELLES RÈGLES DE DÉPÔT

1 30 visites par an maximum
2 visites par jour maximum



Carte obligatoire

2 Pas de dépôt possible sans carte de déchetterie sauf lors de votre première visite où vous devez présenter une carte d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.



3 Un montant de 15€ vous sera demandé en cas de renouvellement de votre carte (perte, vol ou autre)



4 Interdiction des véhicules suivants :

- ▶ camion plateau
- ▶ benne basculante ou hayon
- ▶ remorque de plus de 750 kg de PTAC
- ▶ véhicules de plus de 2,5 mètres de hauteur
- ▶ véhicules floqués au nom d'une entreprise, société de location ou dont la carte grise est une personne morale ou une entreprise



qui contiendront le moindre kilogramme de :

- ▶ déchets verts
- ▶ tout venant
- ▶ gravat
- ▶ plaques de plâtre
- ▶ bois
- ▶ déchets dangereux

SAUF accord préalable des services du SMICTOM à demander 48 heures avant le dépôt au 05 63 58 76 40, l'utilisateur se verra déduire **6 passages** sur le quota annuel de 30.